GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif		■						
		u1	utilité publique légère		■						
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	0						
		Nombre de logements		max.	0						
	STRUCTURE / BÂT	Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	--						
		Largeur minimum		(m)	--						
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	--						

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	--						
		Largeur minimum		(m)	--						
		Profondeur minimum		(m)	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	--						
		Avant maximun		(m)	--						
		Latérale minimum		(m)	--						
		Total des deux latérales minimum		(m)	--						
		Arrière minimun		(m)	--						
		Espace naturel		(%)	--						
		Rapport espace bâti / terrain		max.	--						
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--						
		Nombre de logement / hectare		max.	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES										

VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	*Rec 329*
De récréation	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: